



## Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Haute-Saône

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 33

Séance du : 16 décembre 2025

Objet : SIED 70 – Révision des statuts

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 11 décembre 2025

Date d'affichage : 19 décembre 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Christophe TARY – Mme Josiane PRUNIAUX – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ – Mme Christelle ROY – M. Jean-Gabriel DELOUF – Mme Cécile DRUAUX – M. Laurent CARDOT – M. Serge SCHMIT.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Claudine DELAITRE (pouvoir à M. Christophe TARY) - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

XXXX

Le projet de révision des statuts du SIED 70 est présenté à l'assemblée.

Il vise à :

- une mise à jour des références réglementaires et législatives mentionnées dans les précédents statuts,
  - apporter des précisions sur les conditions dans lesquels le SIED 70 peut être maître d'ouvrage des travaux de génie civil des télécommunications électroniques, notamment avec la fin de la desserte cuivre,
  - mentionner la possibilité pour le SIED 70 d'être Personne Morale Organisatrice pour le compte de ses adhérents, notamment avec le développement de l'autoconsommation collective,
  - créer 9 Commissions Locales de l'Energie (CLE) délocalisées et un Comité Syndical en nombre plus réduit, notamment pour éviter les comités à répétition en l'absence de quorum.
- pour une mise en place à l'issue du prochain renouvellement des conseils municipaux prévu en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de révision des statuts du SIED 70 tel que présenté.

Nombre de votants : 15

Vote : 14 Pour – 1 Abstention (JM. JAVAUX ne participe pas au vote)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,  
Christophe TARY



La secrétaire de séance

Nora ATAMNA

Accusé de réception en préfecture  
070-217002617-20251216-DE2025-33-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2025  
Date de réception préfecture : 22/12/2025